

INDEX du *Dix-septieme Volume.*

Bills introduits sur permission obtenue.

- sième fois, et ordonné d'être porté au Conseil Législatif, 83. Passé par le Conseil Législatif, 177. Sanction Royale, 301.
- Pour continuer encore, les Actes y mentionnés, touchant les étrangers et certains Sujets de Sa Majesté, qui, ayant résidé en France, viennent dans cette Province ou y résident; présenté et lu pour la première fois, 71. Lu une seconde fois, 117. La Chambre en Comité sur le Bill, rapport, et le Bill ordonné d'être grossoyé, 119. Lu pour la troisième fois, passé et ordonné d'être porté au Conseil Législatif, 127. Passé par le Conseil Législatif, 177. Sanction Royale, 303.
- Pour autoriser E. N. L. Dumont, Ecuier, à ériger un Pont de péage entre la Paroisse de Sainte Thérèse, dans le Comté d'Effingham, sur la Rivière des Outaouais, et l'Isle Jésus; présenté et lu pour la première fois, 99. Lu une seconde fois et référé à un Comité de cinq Membres, 159.
- Pour continuer encore, les Actes y mentionnés, faisant une provision temporaire pour le règlement du Commerce, entre cette Province et les Etats-Unis d'Amérique, par terre ou par la Navigation intérieure; présenté et lu pour la première fois, 101. Motion pour en remettre la seconde lecture, négativee, *ibid.* Lu une seconde fois, 183. La Chambre en Comité, rapport, et le Bill ordonné d'être grossoyé, 185. Lu pour la troisième fois, 195. Passé et ordonné d'être porté au Conseil Législatif, 197. Passé par le Conseil Législatif, 233. Sanction Royale, 303.
- Pour lever les doutes concernant l'éligibilité de personnes professant la Religion Judaïque pour siéger et voter dans la Chambre; présenté et lu pour la première fois, 141. Lu une seconde fois, 201. Motion pour le référer à un Comité Spécial, *ibid.* La considération en est remise, *ibid.*, 233. La motion considérée, 267. Négativee, 289.
- Pour déclarer que les quarante Etaux qu'ont fait ériger les Magistrats de la Cité de Montréal, sur la nouvelle place de Marché, sont et doivent être considérés être la Halle que permettoit d'y construire